

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2006542	Date d'inspection Le 17 septembre 2025	
Nom de l'établissement La garderie des Petits Pêcheurs 2		Numéro de téléphone (506) 577-8208	
Adresse 36 rue Brun Cap-Pelé NB E4N 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah Babineau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux pour faire un Inspection de surveillance.

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- Aire de repos
- Toilettes
- Effets personnels
- Changement de couches

Une discussion a eu lieu avec l'exploitant concernant les éléments de désignation. Le Plan d'amélioration de la qualité est à jour et tous les éducateurs admissibles sont en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante à propos des groupes d'âge mixtes dans les classes. Il est important que les personnes éducatrices connaissent les âges des enfants sous leur garde afin de s'assurer du respect du ratio. La Mentore en Assurance de la Qualité a proposé quelques solutions pour aider les personnes éducatrices à connaître les âges des enfants à leur charge. L'exploitante a mentionné qu'habituellement, ils utilisent un code de couleurs pour distinguer les différents groupes d'âge dans la classe.

Lors de l'inspection, la Mentore en Assurance de la Qualité a observé la transition des enfants, passant des jeux extérieurs au dîner, puis à la période de repos.

Le ratio a été respecté lors de la visite.

original signé par
Sarah Babineau

Le 17 septembre 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Olivia Chiasson-Budaker

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 septembre 2025

Date